

16 FCV-Moanda-Mounana

Franceville/Vie des entreprises/Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)/Recensement et immatriculation obligatoires des opérateurs économiques...

L'opération bat son plein jusqu'au 10 août

N.O.

Franceville/Gabon

LA direction régionale de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo a entrepris, depuis le 9 juillet et ce jusqu'au 10 août prochain, une opération de recensement et d'immatriculation obligatoires des opérateurs économiques exerçant dans ces deux provinces.

Sous la supervision du directeur régional, Romaric Ngomo Menie, les agents se sont déployés notamment à Franceville, chef-lieu de la province du Haut-Ogooué, où seize agents sont répartis dans les quatre arrondissements, appuyés en cela par leurs collègues du Commerce. Après avoir sillonné les boutiques, magasins, boulangeries, ils ont commencé par instruire les opérateurs économiques sur les missions de la CNSS. Tout en recueillant ensuite les informations sur l'employeur et



Photo : Nadège Ontounou

L'opération est supervisée par le directeur régional, Romaric Ngomo Menie.



Photo : Nadège Ontounou

Les agents de la CNSS ont investi les quatre arrondissements de Franceville.

les employés, avant de procéder à leur immatriculation. Cette opération qui a été précédée d'une communication par voie de presse, a été accueillie positivement par les personnes concernées. « Je pense que l'opération est la bienvenue car, il y a des choses que nous refusons par ignorance. Maintenant que nous sommes édifiés, nous allons nous affilier et sensibiliser nos employés », a par exemple indiqué Bruno Atong Fan, responsable d'une structure événementielle.

Selon Romaric Ngomo Menie, l'immatriculation obligatoire des employés et employeurs entre dans le cadre des missions dévolues à la Caisse nationale de sécurité sociale. Il s'agit d'une redynamisation des activités

au sein de cette structure, dans le but d'optimiser son porte-feuille et de garantir la protection sociale du travailleur et de l'opérateur économique, conformément aux dispositions de la loi 6/75 du 25 novembre 1975 portant code de sécurité sociale. « Nous menons cette opération en vue de préparer l'échéance du deuxième trimestre de l'année en cours.

Nous voulons que les opérateurs économiques se conforment aux dispositions légales et réglementaires en République gabonaise. Ils doivent affilier les employés sous leur tutelle à la CNSS. La seule difficulté rencontrée, c'est le manque d'informations. Mais nous invitons les employeurs à toujours se rapprocher de la CNSS de la même manière qu'ils vont dans les autres ad-

ministrations pour être informés. Notre rôle ici est d'assurer la sécurité sociale des agents et de l'employeur, en vue de prévenir les risques d'ici 20 ans. Nous sommes donc là pour garantir les droits des travailleurs et nous exhortons les employeurs à toujours collaborer, à recevoir nos agents qui sont sur le terrain », a souhaité Romaric Ngomo Menie.

... et vie des partis/Parti démocratique gabonais (PDG)/2e arrondissement/En prélude aux législatives

Les jeunes militants veulent leur candidat

N.O.

Franceville/Gabon

A quelques mois de la tenue des élections législatives, les jeunes militants du Parti démocratique gabonais (PDG) du 2e arrondissement de la commune de Franceville ont décidé de faire entendre leurs voix.

Réunis, samedi dernier, dans leur quartier général au quartier Sable, ils ont, par le truchement de leur porte-parole, Dieudonné Moundjigui, revendiqué auprès des instances décisionnelles de leur formation politique, la candidature d'un ressortissant de leur circonscription



Photo : Nadège Ontounou

Le porte-parole, Dieudonné Moundjigui, au cours de sa déclaration...

administrative à cette prochaine élection. « Nous avons été informés que, dans la perspective des

élections législatives, certaines officines des néopdgistes mettraient en place des stratégies pour disqualifier



Photo : Nadège Ontounou

... faite en présence des jeunes du 2e arrondissement.

les authentiques militants du PDG de longue date, originaires de notre arrondissement. Nous, fils authentiques

militants du PDG du 2e arrondissement, faisons appel au sens d'analyse politique du distingué camarade et de

l'exécutif de notre grand parti, pour ne pas nous imposer un cadre de Lekabi-Lewolo, comme candidat aux législatives dans notre arrondissement. Ce serait une situation totalement inique aux conséquences désastreuses. Parce que le 2e arrondissement regorge en son sein de hauts cadres à même de représenter valablement le parti. Nous réclavons l'équilibre socio-ethnique des communautés de notre arrondissement, souligné au cours des accords conclus lors du dernier congrès provincial », a déclaré Dieudonné Moundjigui à la faveur d'une déclaration publique.

Moanda/Consommation

Le service d'Hygiène intercepte du riz impropre

C-M.M.

Moanda/Gabon

Ces sacs de riz, plus d'une centaine, ont été retirés du circuit de la vente en attendant leur destruction.

LE service départemental d'Hygiène de la Lébombi-Léyou a saisi dernièrement, à Moanda, plus d'une centaine de sacs de riz de 10 kg impropre à la consommation. Ce mauvais riz s'était retrouvé dans la chaîne de commercialisation, sans que les consommateurs ne puissent douter de quoi ce soit. D'autant que, au premier



Photo : Claude-Médard Minko

Flory Mvou se dit déterminé à traquer les "mauvais" commerçants.

coup d'œil, il n'y avait aucun indice pouvant permettre de mettre en doute la qualité du produit.

Au moment où ils s'y attendaient le moins, les commerçants ont reçu la visite de la brigade mobile du



Photo : Claude-Médard Minko

Quelques-uns des sacs de riz saisis chez les commerçants.

service d'Hygiène, conduite par son responsable, Flory Mvou. Les sacs ont alors été saisis et retirés du cir-

cuit de la vente pour limiter autant que faire se peut les dégâts sanitaires qui pouvaient découler de la

consommation de ce riz par les populations. Dans ce genre de situation, il est prévu que des amendes payables directement au Trésor soient infligées aux opérateurs économiques responsables de la vente de produits avariés. Mais peut-être faudrait-il aussi qu'au-delà de ces sanctions administratives, dans le souci de protéger véritablement les consommateurs et décourager les commerçants véreux, l'administration de l'Hygiène songe à traduire ces individus devant les instances judiciaires, afin qu'ils répondent pénalement de leurs actes.